



Éléments de corrigé - Bac philo série L

SUJET 1 : Suffit-il d'observer pour connaître ?

Le sujet est assez difficile car très précis, pointu, peu attendu en série Littéraire (plutôt en série Scientifique). Cependant il est, en philosophie, assez classique, dans son problème comme dans sa formulation.

Reformulée, la question donne : Observer est-il une condition suffisante, voire exclusive, de l'élaboration des connaissances ?

La difficulté du sujet réside dans l'analyse précise des concepts : Qu'est-ce que « connaître » ? Le sujet présente un verbe qui implique l'action de connaître plus que la connaissance déjà établie. Il fallait aussi s'interroger sur ce que signifie « observer » : ce n'est pas simplement voir, mais voir et percevoir comme acte de la volonté, avec un jugement de la conscience ou de la raison, et précision. Observer, c'est voir avec l'intention de connaître. Enfin, si observer n'est pas un moyen suffisant pour connaître, alors une réflexion sur les autres moyens de connaître était indispensable : la théorie, l'hypothèse, la vérification expérimentale de l'hypothèse, la démonstration, l'interprétation.

Le problème qui se pose, dès lors, est le suivant : se demander si observer est suffisant pour connaître implique de se demander aussi si les autres conditions de la connaissance sont des moyens qui viennent compléter ou au contraire contredire à la fois une démarche d'observation et les résultats d'une observation.

Les notions du programme en jeu dans le sujet sont : La raison et le réel, la conscience, la perception, la démonstration, l'interprétation.

Quelques auteurs possibles :

Descartes, *Discours de la méthode* : les idées innées (de la raison théorique) sont plus fiables que les idées qui proviennent de l'expérience ou de l'observation.

Hume, *Enquête sur l'entendement humain* : toute connaissance provient des sens et notamment de l'observation.

Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* : la connaissance scientifique est composée de trois étapes inséparables : l'observation d'un fait problématique, la formulation d'un hypothèse théorique, la vérification expérimentale de l'hypothèse.

Il était possible de raisonner selon le plan suivant :

- I- Observer suffit pour connaître : de l'observation toute connaissance peut être déduite et établie (la théorie empiriste de Hume par exemple).
- II- Observer ne suffit pas pour connaître : la théorie et l'expérimentation rationnelle sont également indispensables (l'exemple des sciences expérimentales).
- III- L'observation suffit à percevoir avec précision mais pas à connaître car connaître consiste à expliquer, or une observation n'explique rien. L'observation, en revanche, peut être gratuite, purement esthétique, comme l'observation d'un paysage.

Ouverture : observer, souvent avec une intention, ne fausse-t-il pas la spontanéité et la sincérité de notre perception, voire le plaisir d'observer un paysage, un corps ?

SUJET 2 : Tout ce que j'ai le droit de faire est-il juste ?

Le sujet est classique, voire « bateau » et tout élève ayant bien suivi le cours pouvait, à condition de penser quand même le sujet, s'en sortir de façon très honorable. Le sujet est donc assez facile dans son approche et dans son traitement. Encore faut-il le re-penser et ne pas réciter le cours sur la politique.

La première chose à faire ici est de s'étonner d'une telle question : Si on se pose la question « Tout ce que j'ai le droit de faire est-il juste ? » c'est qu'*a contrario* un problème de justice peut se poser dans l'usage d'un droit qui m'autorise certaines actions (« ce que j'ai le droit de faire »).

Reformulée, la question peut donner : tout ce qui est légal pour moi (conforme au droit comme système de loi) est-il pour autant moral, acceptable (« juste ») ?

Le mot « juste » peut amener à s'interroger sur les conséquences de l'usage de mon droit sur moi-même (juste pour moi-même), sur autrui (juste pour autrui) et sur la société (juste pour tous).

Les notions du programme en jeu dans le sujet sont : la politique, la justice, le droit, la société autrui, le sujet.

Il était possible de raisonner selon le plan suivant :

- I- Tout ce que j'ai le droit de faire est juste pour tous (moi et autrui) dans la mesure où le droit est un ensemble de libertés universelles, dont chaque citoyen, de façon égale, peut profiter sans nuire à autrui. Le droit s'accompagne de lois, de cadres qui, justement, empêchent cette nuisance.
- II- Tout ce que j'ai le droit de faire n'est pas nécessairement juste car le droit ne porte que sur ce qui est légal et illégal, non ce qui est moral et immoral. Or la justice institutionnelle ne repose pas toujours sur le juste au sens moral (ex. les lois ségrégationnistes, le droit du plus fort, du tyran).
- III- Le droit n'est pas qu'un ensemble de libertés, mais aussi un système de lois, de contraintes ; ainsi le juste exercice de ma liberté ne peut se faire que dans un droit conçu à la fois comme possibilité (j'ai le droit de...) et de devoirs (je ne dois pas...) qui en limite l'injuste nuisance.

Auteurs possibles :

Aristote, *Éthique à Nicomaque*, ch. V « La justice » et *La constitution d'Athènes* (l'exemple de la *sisachthie*)

Machiavel, *Le Prince*.

Hobbes, *Leviathan*.

Rousseau, *Contrat social*.

Ouverture : Qui, entre le juste de la morale et la justice du droit institutionnel est premier ? Le « juste » de la morale fonde-t-il le droit ou en découle-t-il ?

SUJET 3 : Explication d'un texte de Rousseau extrait du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*.

Le sujet est assez facile dans son approche, assez difficile dans son traitement à cause justement de sa facilité : un travail précis sur le problème et sur le sens des concepts en jeu était à faire.

Rousseau soulève le problème classique de la distinction entre nature humaine et culture humaine, ou, pour le dire autrement, entre l'homme naturel et l'homme civilisé. Habituellement nous pensons que l'homme est plus heureux dans la civilisation que dans un état sauvage, naturel.

Rousseau prend le contre-pied de cette idée et énonce la thèse (normalement connue) suivante : en faisant la balance bénéfices/inconvénients, ou encore bonheur/malheur, entre vivre dans la nature ou vivre dans la société, nous choisirions de vivre dans la nature.

Faute de connaître Maupertuis, que Rousseau cite comme son anti-thèse, on pouvait mettre le texte en perspective avec Descartes et sa réflexion sur l'idée d'une vie plus commode en nous rendant comme « maître et possesseur de la nature » et par le développement de la technique (*Discours de la méthode*).

Notions du programme en jeu : la culture, la société, la politique, la technique, le bonheur.

Ouverture : on pouvait conclure en rappelant que la nature chez Rousseau est une hypothèse de travail (non une réalité) et que cette balance avec apports de la culture et apports de la nature constituait elle-même un hypothèse de travail. Pourquoi faire (si nous ne pouvons revenir l'état de nature). Probablement pour améliorer notre culture par ce qui reste chez Rousseau un archétype moral : l'homme naturel.

Eléments de corrigé par Francis Métivier, professeur de philosophie, docteur en philosophie (Paris IV Sorbonne), auteur de *Rock'n philo* et *Rock'n philo vol. 2* (J'ai Lu, 2015, 2016), *Liberté inconditionnelle* (Pygmalion-Flammarion, 2016) et *Mythologie des présidentiables* (Pygmalion-Flammarion, 2017).